

Jeu Concours Labeyrisme

ARTICLE 1 : OBJET

La Société LABEYRIE, dont le siège social est situé à Saint Geours de Maremne, 40235 SAINT VINCENT DE TYROSSE, RCS DAX 347 902 587, organise du 1/12 au 31/12 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « Jeu Concours Labeyrisme ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine,

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Le « jeu concours Labeyrisme » consiste en un tirage au sort, avec un nombre de chance qui augmente si on répond bien aux questions.

L'internaute obtient une chance de base en s'inscrivant au concours, plus une chance par bonne réponse aux questions, plus une chance par adresse mail renseigné (3 adresse max.)

. Au terme du concours, 40 gagnants seront tirés au sort parmi les participants.

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DOTATIONS

4.1 Ce jeu est doté de 40 lots et la valeur totale du jeu s'élève à 3000€

-Les 10 premiers remporteront la boite « esthétisme », valeur commerciale unitaire moyenne : 150€ TTC

-Les 30 suivants remporteront la boite « épicurisme », valeur commerciale unitaire moyenne : 50€ TTC.

Le 1^{er} coffret contient :

Coffret Esthétisme : 1 Foie Gras de Canard Entier du Sud-Ouest Pur Terroir en bocal 190 g 1 Foie Gras d'Oie Entier en bocal 130 g 1 Lyre pour trancher le Foie Gras 1 Confit d'Oignons en verrine 50 g pour accompagner le Foie Gras 1 Fleur de Sel aux Epices Grillées 90 g pour magnifier le Foie Gras 1 Confit de Canard du Sud-Ouest 2 cuisses 825 g 1 Rillettes de Canard au Foie Gras de Canard (avec 20% de Foie Gras de Canard) en verrine 170 g 1 Madiran Château Barrejat 75 cl 1 Champagne Heidsieck 75 cl 1 Ballotin de Truffes Fantaisie aux Eclats de Caramel 125 g

Présenté dans une magnifique boîte à chapeau

Le 2^{ème} coffret contient :

Coffret Epicurisme : 1 Foie Gras de Canard Entier du Sud-Ouest en bocal 90 g 1 Confiture de Figues en verrine 50g pour sublimer le Foie Gras 1 Rillettes de Canard au Foie Gras de Canard (avec 20% de Foie Gras de Canard) en verrine 170 g 1 Côtes de Bergerac Prieur de Loupchac 75 cl 1 Ballotin de Truffes Fantaisie aux Eclats de Caramel 125g

Présenté dans une belle boîte vernie

Le tirage au sort aura lieu le 2 janvier 2009, effectué par un membre de la société organisatrice parmi les bonnes réponses.

4.2 il ne pourra être demandé aucune contrevalue des dotations prévues aux présentes, en espèce ou sous toute autre forme, ni un quelconque échange.

ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU. (facultatif)

La Société se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre,

de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 6: INFORMATIONS NOMINATIVES.

6.1 Toutes les informations que les participants communiquent sur le Formulaire (nom d'utilisateur et adresse email) sont uniquement destinées à la Société, responsable du traitement, et resteront confidentielles. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les Gagnants.

6.2 . Il est expressément indiqué que la participation d'un internaute au jeu et l'acceptation directe ou indirecte d'une gratification implique l'acceptation sans réserve des collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux..

6.3 Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants à cette opération disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DE L'UNIQUE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 4 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble, ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera dans la limite d'un remboursement par foyer.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Société LABEYRIE à Saint Geours de Maremne, 40235 SAINT VINCENT DE TYROSSE.

Les participants doivent indiquer lisiblement leurs nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

ARTICLE 8 : LITIGES.

8.1 Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 7 jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à : Société LABEYRIE, à Saint Geours de Maremne, 40235 SAINT VINCENT DE TYROSSE.

8.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

9.1 La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même de l'Internet, dans ces cas les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

9.2 La Société ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

9.3 La Société ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de force majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

9.4 S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société serait limitée -si elle venait à être recherchée -à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.

10 DEPOT DU REGLEMENT

10.1 Le présent règlement a été déposé via Depotjeux.com auprès de l'étude LACHKAR et GOUGUET, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

10.2 Le règlement est adressé gratuitement en France métropolitaine à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Société LABEYRIE, à Saint Geours de Maremne, 40235 SAINT VINCENT DE TYROSSE.

Le timbre nécessaire à la demande par courrier sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.